

Bulletin municipal de St Germain du Salembre



LE CALEMBRIO

Le mot du Maire



Mesdames, Messieurs,
Mes chers concitoyens.

Lors de mon édito du Calembrio 2017, j'insistais sur le fait que pour attirer de nouveaux habitants, et renforcer notre école, il était néces-

saire d'amener une réponse aux jeunes couples souhaitant faire construire à un prix accessible.

L'aménagement du terrain de la Tannerie et la rénovation de la maison de la scierie Magne ont répondu complètement à ces attentes : quatre terrains ont été vendus sur six, et déjà trois maisons sont sorties de terre. La maison Magne a été louée.

Trois enfants ont ainsi été inscrits à l'école et nous en attendons déjà deux autres dans les années à venir.

Notre projet tient ainsi toutes ses promesses, malgré le scepticisme de quelques habitants. La commune attire de nouveaux habitants (nouvelles constructions, vente dans l'ancien) et ceci est bénéfique pour les commerces, les entreprises, l'école et les associations.

Dans cette logique, le conseil municipal s'est positionné sur une étude pilotée par le Pays de la Vallée de l'Isle, afin d'appréhender le commerce et son évolution, dans les années à venir et ses attentes. Lors d'une réunion avec l'ensemble des acteurs économiques de St Germain, il en ressort que tous souhaitent des échanges réguliers entre professionnels et avec la commune pour envisager des aménagements sur notre territoire. C'est notre engagement pour cette année et les années à venir, afin de répondre au mieux à cette évolution.

Mais, n'oublions pas les difficultés de nombre d'entre nous.

La crise majeure que traverse notre pays est la transcription du mal être, du mal vivre de notre société. Difficultés de boucler les fins de mois, de trouver du travail, de trouver un médecin, des revenus en baisse, une fiscalité pour les particuliers et les entreprises trop importante, tant et tant de choses qui étouffent notre quotidien...

Ce cri de désarroi de la population a surpris fortement l'Etat, car il est loin du quotidien de ses concitoyens, qui souffrent. D'autre part, le fait d'avoir mis à distance l'ensemble du tissu associatif et syndical, les élus et la société civile, ont engendré un désert d'interlocuteurs et de leviers de solutions.

La casse et la destruction ne sont pas acceptables. Car, à travers cela, des employés de commerces, d'entreprises, des chefs d'entreprise risquent de subir de très grosses difficultés financières, et l'emploi sera menacé.

L'Etat, par la voix de son gouvernement, doit y répondre le plus vite et le plus tôt possible. C'est un travail de fond. Il faut une réponse sociale, économique et politique pour notre pays.

La France est un pays de liberté, de tolérance, forte quand elle est unie, mais qui se doit de protéger sa population, prendre soin d'elle et de ses territoires.

Souhaitons que l'Exécutif prenne les décisions justes pour nos populations, et que l'espoir d'avoir un avenir, pour nous même et nos enfants, renaisse prochainement.

Je vous souhaite à vous et à votre famille une très bonne année 2019.

Jean Yves ROHART, Maire de St Germain du Salembre

La Mairie est ouverte

Lundi et mercredi : 9h - 12h

Mardi, jeudi et vendredi : 9h - 12h / 15h30 - 17h30

Tel : 05.53.82.60.15

mail : mairie-saint-germain-du-salembre@wanadoo.fr

Site internet : saintgermaindusalembre.fr

Nids de frelons asiatiques

Actuellement nous sommes très fortement sollicités par des administrés sur la question de la destruction des nids de frelons asiatiques et sur la prise en charge de cette destruction.

Face au flou et aux « on-dit », nous avons décidé de consulter les services de l'Etat pour connaître quelles réponses apporter.

Arrivé en France en 2004, le frelon asiatique est un véritable fléau car c'est un prédateur fort des ruchers entraînant un affaiblissement rapide des colonies d'abeilles. Le décret n°2017-595 du 21 avril 2017 stipule que « le préfet de département (...) est l'autorité administrative compétente ».

Mais le frelon asiatique a été classé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation comme danger sanitaire de 2ème catégorie. Il n'y a donc pas d'intervention de l'Etat ni au titre de la destruction, ni au titre d'une prise en charge financière.



Donc, si vous souhaitez faire disparaître des nids, vous devez vous adresser à des professionnels de la destruction qui sont listés sur internet.

Faites faire plusieurs devis puisque les prix sont libres. Mais nous vous rappelons qu'en période automnale puis hivernale :

- les frelons asiatiques craignent le froid et meurent. Le nid sera ensuite mangé par les oiseaux
- la reine hiberne et donc la colonie de frelons asiatiques ne progresse plus.
- le nid est visible et impressionnant à cause de la chute des feuilles, mais il a été présent tout l'été
- le frelon asiatique n'est pas plus dangereux que le frelon européen, mais sa piqûre est plus douloureuse. Les personnes allergiques ou fragiles (enfants et personnes âgées) doivent prendre des précautions au même titre que pour les autres hyménoptères

Location de la salle des fêtes

La réservation se fait auprès de la mairie. La mise à disposition sera définitive après :

- règlement du montant total de la location,
- dépôt d'un chèque de caution de 500 €, qui sera restitué sous 8 jours après un état des lieux,
- présentation d'une attestation d'assurance.

Les clés seront à retirer devant la salle la veille du jour de la réservation, le vendredi à 16h et devront être restituées le lundi à 13h30 pour l'état des lieux.

Rappel : en période scolaire, la salle ne peut pas être louée en semaine.

TARIFS :

Habitants de la commune : 170 €

Habitants hors commune : 270 €

Associations communales : gratuit

Supplément chauffage, du 15 octobre au 15 avril : 50 €

NOUVEAU A SAINT GERMAIN

GYM D'ENTRETIEN

Tous les jeudis soir à partir du 10 janvier 2019
de 18h30 à 19h45 à la salle des fêtes

Ouvert à tous

Renseignements auprès d'Alain Scharnitzky

Tél. : 06.03.48.42.97

Pour la garde de vos enfants, pensez aux assistantes maternelles agréées de la commune :

FOULARD Marie Cécilia

19 Rue de Reins

Tél. : 05.53.80.19.16

PEREGALLI Régine

3 Imp du Menuisier

Tél. : 06.09.25.50.56

GAY Monique

2 Rue des Bordes

Tél. : 05.53.82.63.71

PORCHE Murielle

56 Rte de Chantérac

Tél. : 06.26.06.20.01

LOSMEDE Pauline

358 Route de la gare

Tél. : 05.24.11.50.33 / 06.76.79.72.02

Vos déchets

Textiles, maroquinerie

Une borne est à votre disposition devant l'atelier municipal. Par ce geste, vous créez de l'emploi, notamment à l'association « la Tresse » mais vous offrez aussi une seconde vie à ces vêtements qui ne seront pas destinés à l'enfouissement mais recyclés ou revendus.



Déchets divers

Vous pouvez accéder aux 2 déchèteries présentes sur le territoire de la CCIVS. N'y sont pas acceptés : pneus, gaz, extincteurs, l'amiante, à rapporter au CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes à St Laurent des Hommes)

Elles sont ouvertes tous les jours sauf les dimanches et jours fériés, selon les horaires suivants :

Déchèterie de Neuvic - Planèze

de 9h à 12h et de 14h30 à 18h (17h30 du 1er novembre au 31 mars)

Tél : 06 34 10 58 08 / 05 53 80 31 27

Déchèterie de St Astier - La Serve

de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Tél : 05 53 53 71 84

Etude pour la dynamisation commerciale des centre bourgs - DYNACOM

Le pays de l'Isle en Périgord a lancé une étude portant sur la dynamique commerciale des centres ville et centres bourg. Afin de définir des actions en faveur des commerces et répondre ainsi aux attentes des commerçants et habitants, des enquêtes sont mises place :

- un questionnaire à destination des commerçants s'est déroulée du 5/11 au 16/12.
 - deux questionnaires à destination des habitants. L'un par internet du 03/12 au 20/01/ 2019 sur le site www.enquete-consommateurs-perigord.dialogue-le.fr, l'autre par téléphone du 07 au 20/01/2019 auprès d'un panel représentatif de 600 personnes sur l'ensemble des communes participantes dont St Germain du Salembre.
- À l'issue, un état des lieux sera établi avec des préconisations pour le futur.

Chaque commerçant et chaque citoyen a la possibilité d'apporter sa contribution sur ses difficultés et attentes ou sur ses habitudes de consommation. **N'hésitez pas donc pas à participer, votre avis nous intéresse.**

Conciliateur de justice

Un conciliateur de justice, dépendant du Tribunal d'Instance de Périgueux, peut intervenir en cas de conflits entre :

- Propriétaire et locataire
- Consommateur et professionnel
- Copropriétaires
- Voisins
- Fournisseur et client

Contactez au 06.65.03.20.05

Mme Diaz Françoise :

Permanences :

Neuvic : 2ème et 4ème

jeudi du mois de 11h00 à 12h00

Saint Astier : tous les jeudis

après midi de 13h30 à 15h00

Pour le bien-être de tous, il semble important de rappeler ces quelques règles élémentaires de civisme et de savoir-vivre.

Elagage

Les propriétaires sont tenus de procéder à l'élagage des arbres et des haies dépassant sur la voie publique et entre riverains car ceux-ci peuvent provoquer des incidents.

Bruits de voisinage

Selon l'arrêté préfectoral du 02 juin 2016 : « les travaux momentanés, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, tels que perceuses, tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, ... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h »

Brûlage à l'air libre

Le brûlage des déchets verts est formellement interdit du 1er mars au 30 septembre. En dehors de cette période, vous devez déposer une déclaration de brûlage à la mairie, 3 jours au moins avant la date choisie. Cette déclaration sera transmise au service des pompiers et de la gendarmerie.

Nous vous rappelons que par arrêté préfectoral 24-2017-04-05-001 du 05 avril 2017, il est totalement interdit de faire brûler des déchets ménagers à l'air libre, cela constitue une infraction pénale.

Etat civil 2018

Naissance :
- Lapotre Lou, née le 30 septembre



Mariages :
- Patrice Ballu et Hélène Premel,
le 23 juin
- Jean- Pierre Sauvanet et Micheline Poci-
no, le 30 juin
- Benjamin Médina et Florence Lacotte,
le 18 août
- Yoan Peitebi et Prescilia Brandissou,
le 15 septembre

Décès :
- Marie Madeleine Taysse, veuve
Montalaitant décédée le 20 janvier
- Antoinette Chamoreau, veuve Coquio,
décédée le 25 février
- Paulette Dessales, veuve Beauvais,
décédée le 05 mars
- Solange Rasle, veuve Baron décédée
le 30 mars
- Clément Rimbaud, décédé le 27 mars
- Sabine Fringuet, épouse Martrenchard,
décédée le 21 mai
- Simone Oudin, décédée le 05 juin
- Elisa Rasse, décédée le 24 septembre
- Guy Marty, décédé le 13 octobre
- Jean-Pierre Sauvanet, décédé le 11 octo-
bre
- Augusta Allemandou, décédée le 16 dé-
cembre

*En 20 ans, la population
de Saint Germain du Sa-
lembre n'a cessé de croître
passant de 762 habitants
en 1999 à 943 au 1er janvier
2019, soit une augmenta-
tion de 23.75%.*

Les comptes de la commune

Les graphiques vous présentent la répartition des recettes et dépenses de fonctionnement de la commune pour l'année 2017, soit 436 703.18 € (dépenses) et 526 455.48 € (recettes), soit un excédent de 89 752.30 €.

Grâce à une gestion saine et rigoureuse, les taux d'imposition de la commune n'ont pas augmenté depuis plus de 10 ans. Nous estimons en effet que la seule augmentation des valeurs locatives des bâtiments, votées annuellement par l'Etat, grève suffisamment le budget des foyers.

En 10 ans de nombreux travaux d'investissement coûteux ont été entrepris.

On peut citer :

- la construction du club house,
- la rénovation de l'église, de la place, des deux classes du primaire, de la salle annexe, du logement de la Mairie et de la Poste,
- l'acquisition de la scierie et de la maison Magne et la rénovation de celle-ci,
- la création du lotissement et de l'espace Clémence
- les travaux de voirie et d'éclairage public
- les tranches d'assainissement
- la numérotation des habitations.

En matière de fonctionnement,

- nous avons renégocié nos contrats de téléphonie, d'assurance
- nous avons adhéré aux groupements d'achat pour l'électricité et l'éclairage public afin de bénéficier de tarifs préférentiels,
- de nombreux travaux ont été réalisés par nos agents afin de réduire les coûts de certains chantiers.

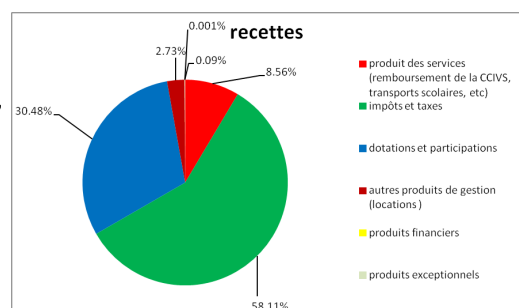
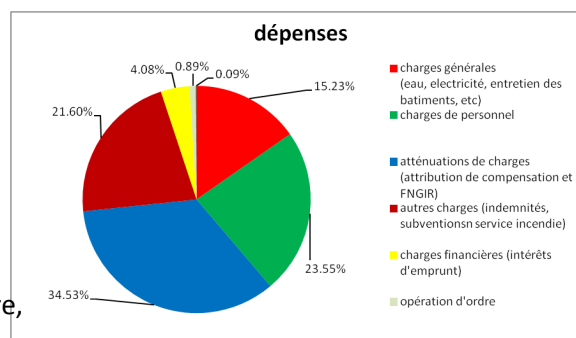
Dans un contexte politique et économique tendu, alors que l'Etat se décharge de plus en plus sur les collectivités territoriales, tout en diminuant les dotationsn celles-ci ont baissé de 68 000 € en 5 ans, il devient de plus en plus difficile de gérer une commune.

Et ce d'autant plus que les dossiers se technocratisent, se complexifient notamment par la multiplication des lois (lois Notre, Elan, Alur, etc..).

Maintenir le

patrimoine communal, améliorer le cadre et la qualité de vie des concitoyens, sans augmenter les impôts et en maîtrisant le

taux d'endettement, telle est l'équation difficile à résoudre. Nous essayons de le faire.





Du côté des écoles...

Cette année les effectifs de l'école sont en sensible hausse. Nous comptons actuellement 80 élèves et même si ce chiffre est toujours insuffisant pour assurer la pérennité de la 4ème classe, il reste néanmoins positif puisque nous assistons à une augmentation des inscriptions en maternelle.

Notre politique du logement (lotissement communal, rénovation du logement des écoles, achat et rénovation de la maison Magne) commence donc à porter ses fruits. Rien n'est acquis et il convient de conforter et d'accroître cette tendance positive.

Au titre des travaux effectués :

- une barrière de protection a été posée contre la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite dans la cour de l'école
- un visiophone équipe désormais le portail d'entrée offrant ainsi une sécurisation accrue de l'établissement en suivant ainsi les préconisations de l'Etat dans le cadre de la lutte contre les intrusions et les attentats
- la commune s'est inscrite au projet école numérique afin d'équiper une classe d'un vidéo projecteur interactif. Ce programme permet d'obtenir 50% de subventions plafonnées à 7 000 €.
- enfin, bien conscients de la vétusté de la classe « préfabriquée », nous étudions une solution permettant sa remise en état. Celle-ci se ferait sans passer par la case destruction et reconstruction, solution non seulement trop coûteuse mais également trop aléatoire puisque dépendant du budget de la CCIVS et de la priorité donnée par celle-ci.

Le lotissement de la Tannerie

Depuis de nombreuses années la commune était propriétaire d'un terrain à la Tannerie.



Un premier projet de lotissement avait été lancé dans les années 90 mais il n'avait finalement pas vu le jour. L'idée de relancer ce projet s'est très logiquement imposée dans la mesure où la volonté de la municipalité était d'accroître sa population, d'amener de nouvelles familles et d'inverser la courbe du vieillissement de la population (spécifique aux départements ruraux).

Les travaux de viabilisation (voirie, eau, électricité, assainissement et téléphone) ont coûté environ 60 000 €.

Avec un prix de vente à 13,04 € / m² TTC, la municipalité veut privilégier les jeunes couples primo accédant.

Les travaux de viabilisation sont remboursés par la vente des lots avec un delta possible d'environ 10 000 € qui sera comblé par le budget principal.

Mais à long terme, ce sont des habitants plus nombreux et une école confortée. À ce jour, quatre terrains sont d'ores et déjà vendus, c'est donc une opération très positive.



Achats divers

Des achats nécessaires ont été effectués cette année :

- un véhicule utilitaire neuf (13 557 €) en remplacement du fourgon hors d'usage



- une sarcluse désherbeuse sur batterie (1 785 €) permettant à nos agents de travailler dans le respect de la charte zéro herbicide avec l'avantage d'être légère et ergonomique.
- la puissance électrique du compteur de la salle des fêtes a été augmenté, l'ampérage est ainsi passé de 30 à 60 ampères. Une nouvelle cuisinière avec four électrique, et non plus au gaz, a pu dès lors être achetée. De plus, une des chambres froides a été changée (1 479.60 €).

La place de l'église



Le samedi 19 septembre, la commune de Saint Germain du Salembre avait l'honneur de recevoir Madame la Préfète Anne Gaëlle Baudoin Clerc.

Venue pour inaugurer les travaux d'embellissement

de notre place, elle était entourée du Président du Conseil Départemental, Germinal Peiro, du député Philippe Chassaing, de l'ex-député et conseiller régional Pascal Deguillem, des conseillers départementaux Carline Cappelle et Jean Michel Magne.

Après la visite de la place et des rues adjacentes, le ruban fut coupé.

La rue du château offre désormais une vue imprenable sur ce bel édifice.

Et que dire de la rue des fleurs qui n'a jamais aussi bien porté son nom.



Monsieur le Maire a d'ailleurs tenu à remercier les riverains pour leur patience lors des travaux, mais aussi pour leurs participations aux arrosages.

Il est vrai que pour les amoureux des fleurs et des plantes, cette nouvelle place est un véritable plaisir pour les yeux, et nous l'espérons le sera de plus en plus au fil du temps.

Enfin l'après midi s'est terminée par le verre de l'amitié offert par la municipalité sous un soleil de plomb.



Les nombreux discours ont tous souligné la qualité des travaux entrepris et il est vrai que cette place montre désormais un visage totalement différent, rajeuni.

L'arrachage des tilleuls, le déplacement de la croix et de l'abribus ouvrent l'espace, offrent de la perspective et mettent en valeur l'église.

La création d'une place devant le café permet enfin à celui-ci de bénéficier d'un lieu de convivialité digne de son activité.



Sécurité routière

La vitesse est devenue aujourd'hui le fléau de nos routes et une source d'incivisme au quotidien.

Nous sommes tous témoins d'usagers de la route qui inconscients des dangers roulent à grande vitesse sur nos routes.

Route de Saint Astier, de Chanterac, de Saint-Vincent, de la gare ou même sur nos petites voies communales, aucune n'échappe aux conducteurs indécents.

Consciente et soucieuse de ce phénomène, la municipalité a décidé de poser deux ralentisseurs dans la traversée de Saint-Germain, un à l'entrée face à l'abribus, l'autre à la sortie vers le pré de la tour. La vitesse est désormais limitée à 30 km/h dans le bourg. Ce dispositif permet ainsi de sécuriser plus particulièrement la montée et la descente des enfants au niveau de l'abribus.

A ce sujet, celui-ci a été placé sur décision du Conseil Départemental qui impose aux cars scolaires de ne pas manœuvrer, en marche arrière, ce qui était le cas auparavant, sur la place de l'église



ralentir les usagers :

- un panneau cédez le passage a été posé au carrefour de la rue des Bordes et de la rue de l'usine ainsi qu'au carrefour de la rue de Reins et de la rue de l'usine au niveau du lavoir

- des stops posés au carrefour de la rue du Cavalot, des Bombichoux, des Brandes et des Bordes

- un passage piéton sera marqué sur la route de Chanterac entre le stade et le pré de la tour.

Le seul objectif de ces modifications est de sécuriser la circulation au sein de notre village afin de mieux protéger piétons, cyclistes et automobilistes.

Enfin rappelons aux élèves prenant le car scolaire que le port du gilet jaune est obligatoire. Celui-ci permet de mieux les voir, en particulier en hiver, lorsque marcher au bord de la route dans l'obscurité, présente toujours un véritable danger.



D'autre part, certains carrefours ont été modifiés pour réglementer la circulation et faire

Maison Magne (ex scierie)

Comme annoncé dans notre précédente édition, la commune a acquis l'ensemble immobilier "MAGNE" comprenant une maison d'habitation, l'ancienne scierie et 6 000m² de terrain, situé place de la fontaine.

Les travaux de rénovation ont été entrepris dans la maison:

- mise aux normes électriques
- changement des menuiseries
- peinture, plomberie
- rénovation de la cuisine

Le logement a pu être loué courant août malgré les multiples aléas auxquels il a fallu faire face (fuites d'eau, nids d'abeilles dans les conduits de cheminée etc.).

Une famille de deux enfants inscrits à l'école s'y est installée amenant ainsi de nouveaux habitants dans notre commu-

ne tout en confortant les effectifs de l'école.

C'est aussi une opération financière blanche puisque les échéances de l'emprunt souscrit par la commune pour l'acquisition de ce bien sont couvertes par le prix du loyer.



La voirie

Au niveau des travaux de voirie, on peut noter :

- réfection d'une partie de la rue de la Boueille et de la rue du Meynard par la CCIVS dans le cadre du transfert de la compétence voirie,
- réalisation d'une campagne de point à temps,
- busage et curage du fossé au carrefour de la rue de la Champelonie et du Meynard afin de favoriser l'écoulement des eaux pluviales,
- renforcement du fossé au croisement de la rue de Jaumarie et de la rue du Touron.

Filets du stade

Les filets pare-ballons situés entre le terrain de foot principal et la partie basse du stade subissaient les outrages du temps.

Poteaux bois cassés, filets déchirés, grillage abîmé, il devenait indispensable de les changer.

Par souci d'économie, les travaux ont donc été effectués par nos agents grâce à la location d'une mini-pelle équipée d'une tarière.

De nouveaux poteaux en acier, plus solides, ont été posés ainsi qu'un grillage de 2 mètres de haut réhaussé par un filet.

Félicitations aux agents et un grand remerciement aux bénévoles du club de football qui ont prêté main forte.



La scierie

Propriétaire de la scierie et du terrain attenant (environ 6 000 m²) depuis début 2018, la municipalité réfléchit à son devenir.



Lorsque les conjoints Magne ont proposé à la commune cet achat, nous avons immédiatement saisi cette opportunité.

En effet, l'emplacement idéal et la superficie offerte ouvrent de nombreuses possibilités en adéquation

avec notre vision du développement communal.

Une étude a donc été demandée à l'ATD afin de dessiner un projet qui pourrait être un espace de vie intergénérationnel avec aire de jeux, associatif ou pourquoi pas commercial.

En tout état de cause, cette année un gros travail de nettoyage sera entrepris. Cela permettra d'ores et déjà d'optimiser les lieux et pour les associations d'en prendre possession, comme par exemple dans le cadre de la fête du village.

Assainissement collectif

Deux études viennent d'être lancées relatives à l'assainissement collectif sur notre commune.

- Nous avons mandaté la SATESE qui est un organisme issu de l'Agence Technique Départementale (ATD 24) afin d'étudier la possibilité de créer sur le secteur d'Auriac, un réseau d'assainissement collectif par le biais d'une micro-station ou autre. En effet, le raccordement au réseau existant serait bien trop coûteux compte tenu des nombreuses difficultés techniques.

- Sur le secteur de la Côte, la commune de Neuvic va entreprendre des travaux d'extension de son réseau. Nous avons saisi cette opportunité pour demander à inclure dans cette opération, l'extension jusqu'au carrefour de la route de la gare et de la rue de la Fontaine des Aubiers, ainsi que la pose d'une tête de réseau.

Ce supplément sera bien évidemment à la charge de notre commune.

Ainsi, les habitations « route de la Gare » sur le secteur allant de la gare au carrefour en question pourront immédiatement être raccordées et la pose de la tête de réseau nous permet de prévoir une éventuelle extension sur les rues de la Fontaine des Aubiers, des Chaumes et de la Côte.

La petite histoire du déplacement de l'abribus

C'est par un pluvieux après midi que l'abri bus a été déplacé de seulement quelques centaines de mètres, mais quelle aventure !!!!



Pascal Mischieri y croyait, la COLAS l'a fait.

C'est sous le regard sceptique de certains et amusé d'autres que l'employé de la COLAS a tenté l'impossible : déplacer l'abri bus sans le démonter et surtout sans le casser.

Hissé sur un "manuscopique" (engin de levage), à une vitesse d'escargot afin d'éviter les secousses, que l'abri bus a connu un voyage unique mais exceptionnel. Et désormais aux portes de la commune, il n'en apparaît que plus majestueux. Merci à tous les acteurs de cette "mission impossible".

Tous concernés par la sécurité



Mercredi 28 novembre à 18h00 la brigade de gendarmerie de Neuville - Saint Astier avait organisé une ré-

union publique à Saint Germain, sur le thème de la sécurité.

Une cinquantaine de personnes ont répondu présentes et furent très intéressées par le contenu de la réunion, à savoir : les cambriolages, les vols à la tire, les dangers d'internet ou encore les démarchages commerciaux.

Tout d'abord quelques chiffres : le département de la Dordogne est l'un des départements les plus sûrs de France. En effet, notre département est le 7^{ème} le moins impacté pour les agressions physiques (90^{ème} sur 96) et le 20^{ème} département le moins impacté sur les atteintes aux biens (77^{ème} sur 96 départements).

Les cambriolages ont augmenté de 21% en 2017, et ce essentiellement sur les logements, en journée. Dans 50% des cas le passage se fait par la porte d'entrée et dans 30% par les fenêtres ou baies vitrées.

En moyenne, un cambriolage dure entre 10 et 15 minutes, les voleurs vont alors à l'essentiel : l'argent liquide et les bijoux.

Mais outre les statistiques, ce sont surtout des conseils qui ont été donnés.

En voici une liste non exhaustive :

- Faites-vous connaître auprès de vos voisins, de votre mairie. Surtout ne restez pas isolés,
- Ayez toujours à portée de mains, un téléphone et la nuit une lampe électrique,
- Sécurisez au maximum votre logement en installant des dispositifs, parfois peu coûteux tels que : alarmes, détecteurs de présence, bloqueurs de baie vitrée ou programmeur de présence,
- Fermez les volets et les stores dès que vous vous absentez, ne serait-ce que pour 10 minutes,
- Soyez prévoyants. Pour chaque bien de valeur, ayez le réflexe de prendre une photo, de garder la facture et de noter le numéro de série. Votre assureur vous les demandera en cas de cambriolage,
- En cas d'absence prolongée (départ en vacances) sécurisez votre domicile par la pose de programmeur électrique, faites relever votre courrier et prévenez les gendarmes dans le cadre du service tranquillité vacances.
- Et si malgré tout un cambriolage a lieu, ne touchez à

rien et prévenez la gendarmerie en faisant le 17.

- Lors de retrait d'argent aux distributeurs automatiques, faites votre code à l'abri des regards indiscrets, placez votre argent dans votre sac ou dans votre portemonnaie avant de quitter les lieux,
- En cas de vol de votre carte bancaire appelez immédiatement pour faire opposition le 0892.705.705,
- Mesdames portez toujours votre sac à main en bandoulière croisé et fermé,
- Ne laissez jamais à la vue ou dans le coffre de votre véhicule des objets de valeur et ce même à votre domicile,
- Demandez au *#06# votre numéro IMEI qui vous sera nécessaire en cas de vol de votre portable afin de le désactiver,
- Dans le cadre des démarchages commerciaux à domicile, demandez obligatoirement la carte professionnelle ou la lettre de mission du représentant. Et si vous ne souhaitez pas être démarchés par téléphone faites une demande par Internet sur www.bloctel.gouv.fr,



- Enfin il est recommandé pour naviguer en sécurité sur Internet d'avoir un logiciel pare-feu et un antivirus, de ne jamais répondre à des mails douteux et de ne faire confiance lors de vos achats qu'aux sites comportant le logo <https://> avec le petit cadenas indiquant que le site est sécurisé.



Rappelons- nous que la sécurité c'est l'affaire de tous car nous sommes tous responsables de notre propre sécurité.

Collecte des ordures ménagères

Dans les années à venir des changements sont à prévoir dans notre manière de gérer les ordures ménagères.

Pour notre commune c'est la CCIVS qui a compétence de ce service.

Pour avoir un ordre d'idées cela représente 675 kg par an et par habitant de déchets qui doivent être traités enfouis ou recyclés.

Bien sûr ce service a un coût. Pour le financer les habitants s'acquittent d'une taxe (TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Pour 2018 celle-ci est fixée à 15.98 % ce qui représente 2 286 000 € répartis de la façon suivante :

- 1 100 000 € pour financer la collecte
- 1 186 000 € pour le traitement.



Des changements nécessaires imposés par la loi

Dans les années à venir la loi d'août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte nous obligera à :

- Réduire de 30 % le tonnage enfoui des déchets ménagers (sacs noirs) d'ici 2020 et de 50 % en 2025.
- Atteindre 55 % de recyclage : sacs jaunes, verre, textile, compost.
- Généraliser la tarification incitative.

Il faut savoir que depuis 2008 une fiscalité environnementale a été mise en place. Il s'agit de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) la CCIVS doit s'en acquitter auprès de l'État pour les tonnages enfouis.

Celle-ci a augmenté de 3 % par an en 2018. Elle est actuellement de 15 € par tonne et elle s'élèvera au minimum à 65 € la tonne en 2025.

Il est donc évident que si nous ne faisons rien pour arriver aux objectifs de réduction des déchets, une hausse importante de la TEOM est inéluctable et viendra im-

pacter le budget des familles.

Changeons nos habitudes

Il faudra dans les années à venir changer nos habitudes, trier plus, composter, acheter autrement pour réduire les volumes à enfouir. Mais cela ne suffira pas, la CCIVS fait donc le choix de maîtriser le coût de son service de collecte.

Une optimisation des tournées est à l'étude. Elle consiste à la mise en place de points d'apport volontaire en installant des colonnes semi enterrées d'ici 2022.

Sachant qu'une colonne enterrée représente un volume de six à huit bacs de 700 litres cela va permettre de diminuer le passage des camions de collecte et de réduire aussi la masse salariale du service (un seul agent suffira par camion).

À noter que le personnel sera redéployé au sein de la CCIVS sur d'autres tâches telles que le fauchage, l'élargissement ou l'entretien des routes.

Mise en place de la tarification incitative

Aujourd'hui la TEOM est incluse dans la taxe foncière et est basée sur la valeur locative du logement. Elle est donc injuste dans la mesure où elle ne tient pas compte du nombre d'occupants et donc du volume des déchets produits.

La TEOM pourrait être remplacée par une tarification incitative pour encourager les usagers à réduire la quantité de déchets à enfouir.

Comme pour le service de l'eau, cette tarification comporterait une part fixe (nombre de sacs par mois, par an) et une part variable proportionnelle au poids des déchets supplémentaires produits.

Bien entendu cela nécessitera d'équiper les bornes de collecte de système de cartes à puce pour l'ouverture du couvercle de la colonne.

Pour notre part nous pensons que s'il est vrai qu'il faut gérer au plus près les deniers publics pour ne pas être obligé d'augmenter les impôts, il ne faut néanmoins pas oublier l'aspect humain et les contraintes que les changements apportent aux plus fragiles (personnes âgées, malades...).

Dans ce contexte, la commune de Saint Germain du Salembre mettra en place des dispositifs pour ces personnes.

COLONNES SEMI-ENTERRÉES EN IMAGES



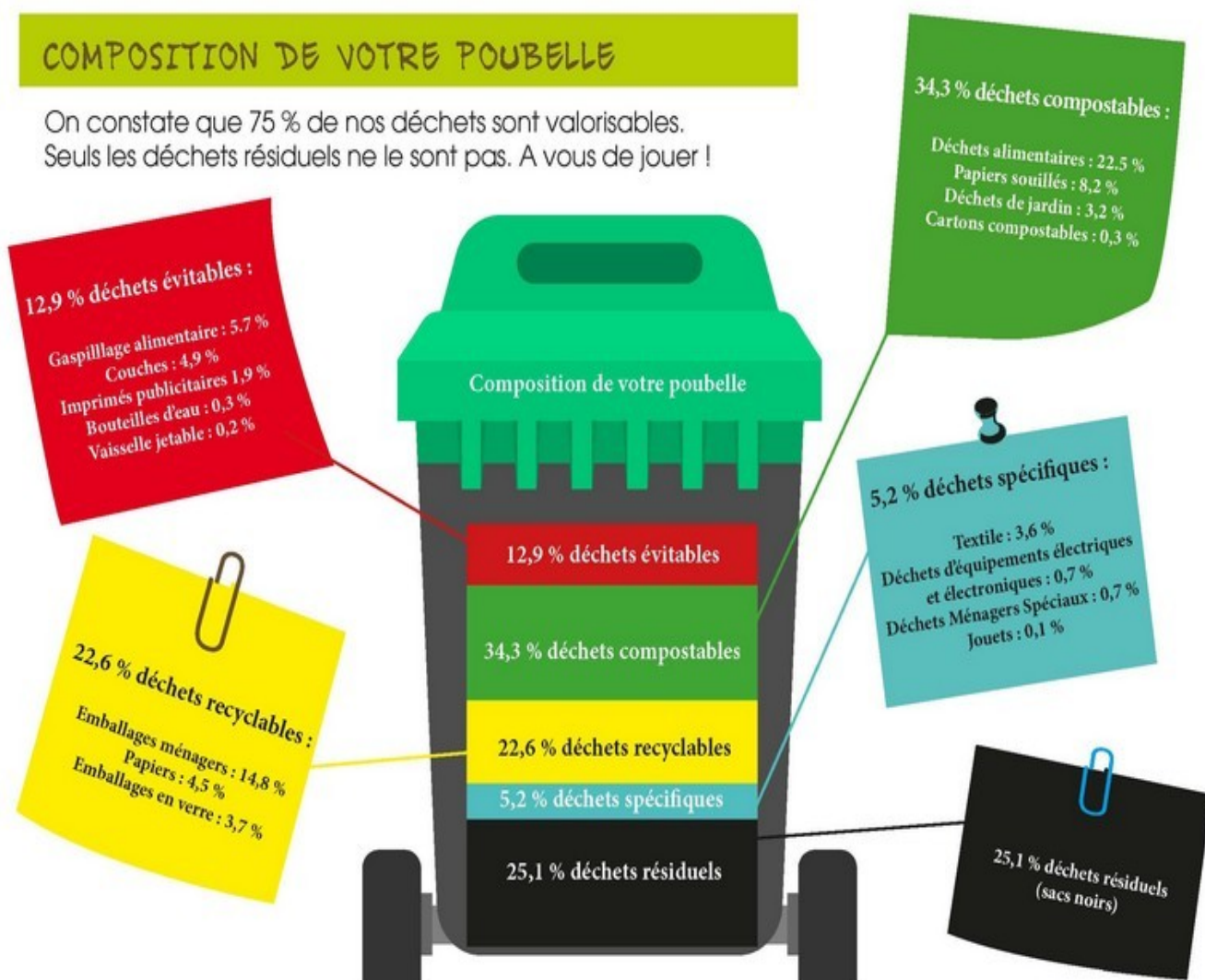
- > Pratique : 7/7 jours et 24h/24h
- > Plus esthétique
- > Sécurité renforcée pour les usagers et les agents



- > Plus économique pour la collecte : 1 chauffeur avec un camion muni d'une grue
- > Moins de pénibilité pour les agents

COMPOSITION DE VOTRE POUBELLE

On constate que 75 % de nos déchets sont valorisables.
Seuls les déchets résiduels ne le sont pas. A vous de jouer !



Cérémonie d'Espinasse

C'est au cours de la cérémonie commémorative du massacre d'Espinasse le 27 juillet qu'a été remise la médaille de 30 ans de porte drapeaux décernée par Madame la Préfète à M. Raymond.

Ce fut malheureusement à titre posthume puisque le récipiendaire est décédé en novembre 2017. C'est donc sa fille, qui a eu l'honneur de recevoir cette décoration, et c'est avec émotion qu'elle a évoqué son papa.



Autre moment d'émotion, lorsque Gladys Ceaux née Magne, notre doyenne du



conseil, accompagnée symboliquement de ses deux petits-enfants, a relaté à l'assemblée le déroulé des événements de ce funeste jour de 1944.

Une transmission inter-générationnelle afin que

l'on n'oublie pas ce que l'humain peut avoir de plus vil, que l'on n'oublie pas à quoi peut conduire le nationalisme et le rejet de l'autre. Que l'on n'oublie surtout pas que 33 personnes sont mortes, sous le joug de la barbarie nazie.

La veille de cette cérémonie, une plaque du souvenir a été apposée sur la croix édifée dans le champs en contrebas où a été fusillé Jean Magne, ce 27 juillet 1944, à l'âge de 20 ans.

Nous remercions Jean Marie Guichard et Bernard Faure qui ont bénévolement posé cette plaque.

Cérémonie du 11 novembre



1918-2018. Cent ans.

Un siècle que s'est terminée celle que l'on a appelé la « **grande guerre** ».

Une guerre qu'aucun d'entre nous n'a connu. Et pourtant nous étions nombreux ce 11 novembre devant le monument aux morts pour rendre hommage à ces « poilus » qui ont payé de leur vie afin que le pays retrouve enfin la paix.

Comme partout en France, à 11 heures les cloches de l'église ont sonné la volée rappelant ainsi ce qui s'était produit il y a un siècle lors de la signature de l'armistice.

Au cours de cette cérémonie de nombreux enfants étaient présents, accompagnés de leurs enseignants. Ceux-ci ont effectué un travail pédagogique important mais nécessaire auprès de cette nouvelle génération.

Il ne faut pas occulter la tragédie de la guerre mais au contraire ouvrir les esprits, éveiller les consciences afin que l'Histoire ne soit pas un éternel recommencement.

En bref

Le traditionnel repas des aînés s'est tenu le samedi 17 février.

Et encore un fois vous avez été nombreux à venir partager ce moment de convivialité autour d'un bon repas. Cette année nous avons choisi comme traiteur Aurore Magne, propriétaire du bar restaurant « le bon accueil » à Saint Vincent de Connezac.



Le 21 septembre 2018 en pré-ambule de l'inauguration de la place de l'église de Saint Germain, la



chorale d'hommes VOX VESUNNA est venue chanter à l'église, pour un concert d'environ 1h30, avec un programme de chant très varié. Ce fut une belle soirée appréciée par les spectateurs venus nombreux applaudir les chanteurs.

Désertification médicale

Le manque de médecins généralistes et spécialistes est devenu en France extrêmement préoccupant et en particulier dans les territoires ruraux. C'est le cas dans notre département, la Dordogne, où des zones sous médicalisées, appelées désert médicaux, ont doublé en cinq ans avec le départ d'un grand nombre de généralistes. Une situation qui s'aggravera, d'ici cinq à dix ans, la moitié des 350 médecins généralistes du département partiront à la retraite, 40% d'entre eux ayant plus de 60 ans.

Notre bassin de vie n'est pas épargné, la situation s'est même dégradée ces deux dernières années avec le départ des docteurs Buf-fet, Marchat, Depis....

De nombreux patients se trouvent dans une situation d'errance médicale, confrontés à des refus de prise en charge par des médecins eux-mêmes en grande difficulté, exerçant la plupart du temps dans des conditions très difficiles et éprouvantes.

Rappelons l'article du code de la santé publique

« Garantir le droit à la protection de la santé de chaque citoyen relève de la responsabilité de l'Etat.

Il doit assurer de bonnes conditions de vie favorables à la santé de la population et veiller à l'accès effectif de chacun à la prévention et aux soins. »

Ajoutons à cela des délais de plus en plus longs pour accéder à une consultation chez un spécialiste.

Les personnes les plus éloignées de l'accès aux soins sont souvent les plus vulnérables. Sur notre territoire où la population est vieillissante, un taux de pauvreté élevé, les revenus moyens extrêmement bas, le désarroi des patients est tel que beaucoup d'entre eux ont renoncé aux soins ou n'ont d'autre recours que le service des urgences qui subit un engorgement permanent.

Le déclin de la démographie médicale n'est pourtant pas un phénomène nouveau, il s'est amplifié années après années provoquant ainsi de fortes disparités en terme d'accès aux soins.

Depuis presque 20 ans, des dispositifs ont été mis en place par les gouvernements successifs afin d'adapter le système de santé aux attentes des médecins et des patients : des incitations financières à l'installation ont été instaurées, des maisons de santé ont été créées, des contrats d'engagement de service public ont été proposés, des zones franches ont été mises en place.

Malgré cela, force est de constater que toutes ces mesures d'organisation et d'incitation n'ont eu que des effets insuffisants pour ne pas dire inefficaces : nous sommes en situation d'échec.

Notre département a adopté récemment un « schéma départemental » visant à garantir l'égalité d'accès aux soins pour tous les périgourdiens en moins de quinze minutes et rendre plus attractives les zones sous médi-

calisées de notre territoire (voir article dans journal du département)

Néanmoins, l'empilage de ces dispositifs enchevêtrés, ne risque-t-il pas de rendre encore plus difficile une cohésion de santé publique et sociale.

Il y a urgence sur notre territoire, la situation est tendue. Pendant que la communauté de communes s'interroge sur son rôle et ses possibilités d'agir, l'in-

quiétude des maires est grandissante devant la détresse d'un certain nombre d'administrés sans médecin traitant.

Notons : sans médecin déclaré, un patient n'est pas inscrit dans le parcours de soins tel qu'il est défini par l'assurance maladie, les remboursements CPAM ne sont plus que de 30% au lieu de 70%.

Pour autant faut-il se résigner et attendre les bénéfices d'une énième réforme ou un plan d'action d'urgence face à une catastrophe sanitaire ? On ne peut accepter que perdure et s'amplifie cette pénurie de médecins.

Il est impératif de trouver une solution d'urgence en réagissant par une mobilisation citoyenne qui en appelle à une action forte et volontaire de la part des pouvoirs publics.

REFORME DU CODE ELECTORAL

A titre transitoire, pour toutes les élections ayant lieu entre le 11 mars 2019 et le 1er janvier 2020, la date limite d'inscription sur la liste électorale est le dernier jour du 2ème mois précédant le scrutin.

Ainsi les élections européennes ayant lieu le 26 mai 2019, la date limite d'inscription est fixée au 31 mars 2019 (en réalité le 30 puisque le 31 tombe un dimanche)



Hommage à Paulette Dessales Beauvais



A l'entrée du Mémorial de l'Internement et de la Déportation de Royallieu-Compiègne se dresse, sur une série de stèles de verre, « Le Mur des Noms ». Il recense et rend hommage aux 45 000 internés qui ont transité par ce

seul camp d'internement fran-

çais placé sous l'autorité de l'armée allemande, avant d'être dirigés vers les camps nazis. Près de la moitié n'est jamais revenue.

Parmi tous ces noms, nous pouvons lire celui de Paulette Dessales Beauvais.

Madame Beauvais, originaire de Manzac sur Vern, résidait à Saint Germain du Salembre, à la Tannerie, depuis 1947 après son mariage avec Jean Beauvais, menuisier escalierier réputé dans toute la région et au-delà. Elle s'est éteinte le 5 mars 2018, à l'âge de 93 ans et repose dans notre cimetière communal.

A 19 ans, Paulette Dessales a intégré les rangs de l'armée secrète, au début de l'année 1943. Avec sa

famille elle a hébergé des résistants, leur a fourni des vêtements et des faux papiers. C'est après avoir délivré une fausse carte d'identité à l'un d'eux qu'elle a été arrêtée par la Gestapo, avec sa mère, le 11 juin 1943. Paulette ayant assuré qu'elle seule était responsable de ce trafic, sa mère a été libérée. Paulette a été, elle, dirigée vers les centres de détention, le prison de Limoges, le fort de Romainville, puis le Ravensbrück en Allemagne où elle a reçu la matricule 27 378.

Après 4 mois d'enfer, elle a été extraite du camp pour être rapatriée en France. Elle a fait partie des femmes « Libérée sur ordre d'une autorité supérieure ».

Plus tard, Madame Beauvais témoignera : « Vous qui lisez des livres sur la Déportation, vous êtes horrifiés, et pourtant, vous n'entendez pas les cris. Vous ne subissez pas les coups, les longs appels.

Vous ne crevez pas de faim et n'êtes pas enveloppés de cette odeur atroce de crasse et de cette fumée malsodante du four crématoire ».

Paulette Beauvais a été décorée de la Légion d'Honneur, le 8 mai 2015 à la Préfecture de Périgueux.



Les patrimoniales

La 9^{ème} édition des Patrimoniales de la Vallée du Salembre a eu lieu à St Aquilin samedi 22 et dimanche 23 Septembre, offrant un programme suivi par des passionnés d'Histoire ou par des personnes tout simplement curieuses, intéressées par le thème proposé : « la survivance des rites païens ».



Le samedi après-midi une plaque a été dévoilée sur le mur sud de l'église à l'emplacement de l'ancestrale « Porte des Morts », témoignage d'un rite païen. Le défunt quittait l'église après la cérémonie, pour entrer dans le cimetière par cette ouverture étroite. Simplement enveloppé d'un linceul, le corps était récupéré et inhumé par les fossoyeurs

qui ne devaient pas pénétrer dans l'église. Ces portes existaient dans de nombreuses églises mais ont été supprimées au cours des chantiers successifs. Celle de l'église de St Aquilin allait à son tour disparaître lors des travaux de réhabilitation lorsqu'un habitant du village passionné d'histoire, Joël Beyney, a demandé qu'on la laisse telle quelle. Il était donc normal

que ce soit Joël Beney qui explique au public l'origine de cette « Porte des Morts » juste avant la conférence de Christophe Vigerie à laquelle 81 personnes ont assisté.

Après l'apéritif offert, accompagné des délicieuses « fougasso » de Jean Pierre Pommier, le traditionnel repas des Patrimoniales a clôturé cette captivante journée.

Le dimanche matin, une cinquantaine de randonneurs rassemblés vers les sources du Salembre sur le site de Chantepoule a participé à la balade commentée. Enfin, l'exposé de l'après-midi a réuni 56 personnes.

Pour la Présidente des Patrimoniales Martine Léchelle, « ce qui a fait le succès, ce sont les thèmes des conférences ». Christophe Vigerie a évoqué la « permanence du paganisme et des traditions ancestrales dans le monde moderne ». Marie France Houdart, Ethnologue, éditrice, a passionné l'assemblée avec « l'histoire du pouvoir des saints aux fontaines guérisseuses ». Les échanges qui ont suivi cette seconde conférence se sont achevés autour du verre de l'amitié, avec promesse de revenir pour la 10^{ème} édition des Patrimoniales de la Vallée du Salembre en 2019, à Saint Germain du Salembre.

Rencontre avec Cyrilie Martrenchard, gérant de Martrenchard Taille de pierres

Depuis le 1er janvier Cyrilie Martrenchard est le nouveau gérant de la société Martrenchard Tailles de pierres, située au lieu-dit Font de Maillepote.

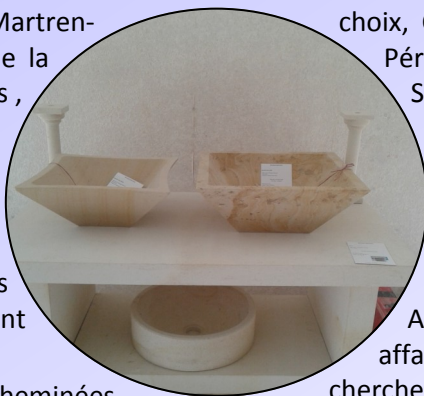
Originaire de la commune, très attaché à celle-ci, âgé de 42 ans, il travaille depuis 25 ans, a occupé tous les postes et en connaît donc parfaitement les rouages.

Auparavant, connue sous le nom de cheminées Martrenchard, la société s'appelle désormais Martrenchard taille de pierres, ce qui est beaucoup moins restrictif.

En effet, l'entreprise est compétente pour toute sorte de pierres, cela part du dallage, au pavé extérieur, de la balustrade, aux vasques de salles de bain (magnifiques au passage !!!), aux habillages de cheminées à foyer ouvert, sans parler des statues et autres ornements.

Pour l'instant, l'entreprise s'est recentrée sur une clientèle essentiellement locale, dans un rayon de 30 km mais il espère s'étendre dans les années à venir.

Pour des raisons économiques mais également par



choix, Cyrilie achète ses blocs de pierre en Périgord. Ils proviennent à 90% de Paussac Saint Vivien et Montagnac d'Auberoche, le reste provenant de carrières françaises.

Actuellement, l'entreprise compte une secrétaire, trois ouvriers (atelier et pose) et le gérant.

Après une petite période difficile, les affaires ont repris et désormais Cyrilie cherche même à recruter une personne supplémentaire en atelier-pose, mais ne trouve pas. Enfin les projets ne manquent pas.

Ainsi à partir de février, Cyrilie va créer et développer un secteur d'imagerie numérique.

Dans un premier temps, cela consistera par le biais d'un appareil de type scanner à faire des copies de bases ou de statues sans avoir à déplacer ou démonter le modèle, pour pouvoir ensuite le reproduire.

Puis, dans un second temps, il souhaite développer la sauvegarde du patrimoine en numérique.

Nous lui souhaitons bonne chance pour cette reprise.

Rencontre avec Hédi Hadaji, gérant de FLR 24

M Hédi Hadaji, plombier chauffagiste de formation, est spécialisé dans la recherche de fuites.

Accompagné de sa femme qui s'occupe de la partie administrative et comptable, il a fondé la société FLR 24 (Fuites Localisation Réseaux 24).



Cette entreprise est spécialisée dans la recherche de fuites et le traçage de canalisations :

- de tous réseaux (eau, gaz, ...)

- peu importe l'endroit où celles-ci se situent (maison, piscine, ...)

- à l'intérieur ou à l'extérieur.

Les domaines d'activités sont très variés :

- Recherches dans le cadre d'un dégât des eaux (notamment des fuites après compteur). Disposant d'un numéro d'agrément, cela lui permet d'être mandaté et de travailler en étroite collaboration avec les diverses assurances, ce qui représente une garantie pour le client.

- Repérage de canalisations, de fosse septique, suite aux

demandes de terrassier ou de particulier. Tel un magicien, il rend visible ce qui est invisible.

- Diagnostic permettant de déterminer l'origine des problèmes d'humidités et des remontées capillaires, et

vous permet de trouver des solutions adaptées et ciblées.

Équipé de matériels performants, il réussit à trouver les fuites même lors de situations très délicates, comme par exemple lorsque les canalisations se situent sous un bâtiment. D'ailleurs dans 50% des cas se sont les plombiers-chauffagistes qui l'appellent à l'aide.

Quant à sa méthode de travail, il détecte les fuites au son mais cela peut s'avérer compliqué car il existe de nombreux bruits (problème de résonance ou de profondeur liées aux canalisations). Il dispose également d'appareils qui injectent du gaz tel que l'hydrogène. Celui-ci étant extrêmement volatile, il va remonter à la surface et va pouvoir être détecté par un autre appareil.

Bref, à chaque fuite, sa solution.

Une fois la fuite détectée avec précision, libre à la personne de la faire réparer par une entreprise ou par FLR 24.

En résumé, sa petite entreprise ne connaît pas la crise.

Un nouveau boulanger

Suite au départ d'Eric Grégoire, boulanger sur la commune depuis 1996, l'activité a été reprise par M. Cédric Reynal, gérant de la société « Le Fournil de la Vallée ».



Après quelques travaux de rénovation et la création d'un espace « salon de thé » dans lequel il est possible de grignoter, le magasin a réouvert le lundi 03 décembre 2018.

Vous y trouverez diverses sortes de pains, des pâtisseries,

des viennoiseries au beurre d'Isigny, des encarts salés. De plus, il est tout à fait possible de passer commande pour des produits plus spécifiques.

La vendeuse, Mme Christine Poletto vous accueillera :

- les lundis et mardis de 7h15 à 12h45 et de 16h à 18h30
- les mercredis de 7h30 à 12h30 et de 16h à 18h30
- les jeudis et vendredis de 7h30 à 13h et de 16h à 18h30
- les samedis de 7h30 à 13h.



M. Reynal et Mme Poletto vous attendent nombreux, pour que ce commerce puisse perdurer dans notre commune.

Nous leur souhaitons la bienvenue et bonne chance dans leur nouvelle vie à Eric et Fabienne.

L'avenir Salembrais



La saison dernière fût palpitante pour notre équipe fanion. Elle s'est maintenue lors de la dernière journée en battant Saint Aulaye concurrent direct pour la descente. Bravo à tous les joueurs et au staff.

Cette nouvelle saison démarre tout doucement et un sursaut est impératif pour ne pas vivre une année chaotique.

Changement au niveau de l'école de football, les entraînements ont lieu le jeudi à 17h30 et cela concerne les débutants jusqu'au U9. Les jeunes sont dirigés par David Ronteix, secondé de temps à autre par Pascal Olivier.

Pour terminer, nous souhaitons de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une belle et heureuse année 2019.

Marché de Noël



Le soleil n'était pas au rendez vous ce dimanche 16 décembre mais le père Noël était bien présent dans son bel habit rouge et sa barbe blanche. Il a fait le bonheur des enfants venus avec leurs parents passer un moment de plaisir notamment en écoutant de belles histoires contées par Joëlle.

Sous les chapiteaux dans une ambiance chaleureuse et bon enfant, il était bien

agréable de déambuler entre les étals des exposants, déguster des produits locaux et découvrir des objets artisanaux parfois insolites.

Les randonneurs venus nombreux ont ouvert le marché avec un café chaud et après une bonne et longue marche, ils ont pu déguster l'excellente soupe de carcasses préparée et offerte par la ferme du Maine et nous remercions ainsi Monsieur et Madame Bourland.

Un bon nombre de personnes présentes ont apprécié l'ouverture de l'église et ont découvert ses attraits, ainsi que la crèche qui avait été confectionnée pour l'occasion.

L'harmonie salembraise

Pour l'Harmonie Salembraise, 2018 aura été une année musicale exceptionnelle. Toujours associée à la Jeunesse Musicale Trélistacoise, notre orchestre a organisé un concert avec l'appui d'une harmonie alsacienne le samedi 19 mai 2018 au foyer de Trélistac.

Ceci faisait suite à une invitation de Fessenheim l'année passée. C'était donc le match retour.

Le concert regroupait une soixantaine de musiciens. Nos chefs de musique avaient rafraîchi le répertoire en choisissant des morceaux nouveaux. Avoir des pupitres de 14 trompettes et de 10 saxophones alto est rare malheureusement de nos jours.

Cette richesse instrumentale a entraîné un rendu musical que nous n'avions jamais atteint jusqu'à présent. Et nous avons bénéficié également de la très grande qualité de certains musiciens alsaciens.

En fait, la question était « comment se déroulerait ce concert ». Les musiciens alsaciens et périgourdins ne se connaissaient pas et n'avaient jamais joué ensemble, mais surtout il y avait trois chefs : les Alsaciens ne connaissaient pas Dominique (Trélistac) et Nicolas (Saint-Germain), et les Périgourdins ne connaissaient pas le Chef alsacien Didier (Fessenheim). Ceux de Trélistac et Saint-Germain, Dominique et Nicolas, ne dirigent pas de la même façon. Mais en les pratiquant tous les vendredis soirs en répétition, les musiciens les connaissent et s'y habituent.

Tout commence le samedi matin avec l'arrivée du bus alsacien et la journée est consacrée à la répétition des trois harmonies... et à quelques agapes joyeuses qui sont, dans nos régions, la condition d'une bonne entente et d'une bonne réussite. Tout s'est déroulé dans une ambiance de travail et de bonne humeur. Les efforts et la complicité des trois chefs sont le gage d'une parfaite réussite de la répétition générale et du concert qui a suivi.

Le soir, la fête a débuté par une agréable surprise pour les musiciens et les spectateurs : les trois chefs ont pris leurs instruments respectifs et ont fait une introduction. D'entrée le niveau était élevé, ça mettait le public dans l'ambiance avec un sacré trio : Dominique de Trélistac à la trompette, Didier l'Alsacien et notre Nicolas aux trombones.

Les chefs ont alterné ensuite la direction des mor-

ceux, avec beaucoup de dynamisme. Ils avaient décidé de ne pas faire une partie pour chaque harmonie, mais préféreraient les trois ensembles tout le long du concert.

Quel dommage qu'on ne puisse pas accrocher à cet article un extrait du concert ! Aujourd'hui encore les musiciens ont du mal à croire que ce sont nos trois harmonies qui jouaient aussi bien. Ce moment musical a vraiment transcendé les musiciens : de la rigueur, des nuances, des notes tenues, du dynamisme, une envie de jouer... tout était parfait. Une grande satisfaction aussi pour les chefs : Nicolas répète souvent les vendredis soirs les conseils qu'il avait martelés... une semaine avant... mais déjà oubliés.

Le dimanche a été l'occasion de faire découvrir la ville de Périgueux aux Alsaciens, mais aussi à de nombreux musiciens du Périgord. En effet, nous avons eu un guide d'exception. L'usage veut qu'on ne parle pas d'un musicien en particulier dans les articles pour ne pas faire de jaloux, mais là il y a une exception : Amandine, saxophone ténor de l'Harmonie Salembraise qui avait préparé non seulement une visite guidée de la ville, mais également un jeu sous forme d'énigmes pour les plus jeunes musiciens. Un travail incroyable de préparation dont on se souviendra longtemps. Le clou de cette journée a été un concert privé du grand orgue de la cathédrale Saint Front de Périgueux rien que pour nous. Encore merci à Amandine pour son investissement dans cet échange.

Hélas, tout a une fin et les Alsaciens sont repartis le dimanche soir en bus. Beaucoup d'émotions lors de ce départ qui a été retardé à plusieurs reprises par les remises de cadeaux, les remerciements, les adieux qui n'en finissaient plus. Mais vous aurez le plaisir de pouvoir écouter les plus beaux morceaux de ce concert le 19 janvier 2019 au centre Multimédia de Neuville sur l'Isle. En effet, l'harmonie de Trélistac nous accompagnera pour cette représentation. En espérant vous voir nombreux.



Le comité des fêtes

L'équipe du comité des fêtes a su faire face à de nombreux aléas et est arrivée à mener à bien ses manifestations qui connaissent un franc succès d'année en année, notamment la soirée disco qui sera reconduite au printemps. Notre fête du village s'agrandit au fur et à mesure. Nous vous donnons rendez-vous le 22 juin 2019 au pré de la tour pour fêter avec vous la fête de la musique en partenariat avec l'harmonie salembraise. Nous profitons d'être en plein préparatif du réveillon de la Saint Sylvestre, pour souhaiter à tous les salembrais et salembraises une très bonne et heureuse année 2019.

Nous rappelons que toutes les bonnes volontés ayant la fibre associative seront les bienvenues.



La clé du temps

Chères Amies, chers amis
L'année 2018, qui s'achève, connu de nombreux événements festifs et culturels. Courant janvier la traditionnelle "Poule au pot" eut son succès habituel

Une innovation cette année, fin mars, avec une soirée théâtre animée par la compagnie "Méli Mélo" cette soirée fut une réussite et les 115 personnes présentes en ont été ravies.

Le voyage en Ariège fut lui aussi une réussite et les 36 globe-trotters ont bien profité des paysages ariégeois et de la nourriture, généreuse à souhait.



Fin juin eut lieu la journée grillades sous une forte chaleur et son affluence habituelle.

La rentrée de septembre, avec la reprise de la marche et de l'après midi jeux de société, précéda la sortie annuelle qui nous emmena à Campagne avec la visite du parc du château et l'après-midi, après avoir repris des forces autour d'un bon repas, nous sommes allés faire un tour dans le passé au musée de "la rue du temps qui passe".

Le repas dansant, animé par l'orchestre "Beau rivage" fut particulièrement réussi. L'association forte de 170 membres se porte à merveille, et en ce début d'année 2019 va s'étoffer d'une nouvelle section. Car en collaboration avec la municipalité, nous allons organiser un cours de gymnastique le jeudi à 18h30 à la salle des fêtes. Plus de renseignements à venir. Au nom de l'équipe dirigeante, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

L'Amicale de l'école

L'Amicale est une association qui regroupe des parents d'élèves (anciens ou actuels) et des enseignants de l'école de St Germain du Salembre. Elle organise chaque année plusieurs manifestations afin que les enfants puissent tous participer à des classes de découvertes, des sorties sportives et culturelles.



Le nouveau bureau a été composé le 27 septembre 2018. Il est composé de : Stéphanie Payenchet (Présidente), de Gourmel Jennifer (Présidente adj), de Lacoste Christophe Directeur d'école (Trésorier), de Payenchet-Bordel Marion (Trésorière adj), de Chauveau Élodie (Secrétaire) et de Gargaud Sophie (Secrétaire adj)

* En septembre 2018, l'Amicale de l'École a reçu comme chaque année les cotisations (règlement facultatif) versées au titre de la Coopérative Scolaire pour aider au financement de petit matériel d'arts plastiques et aux abonnements des classes.

* Un marché d'automne s'est tenu le vendredi 19 octobre 2018 dans la cour ensoleillée de l'école. Il a été proposé à la vente des confitures, des compotes, des crumbles, des tartes aux pommes et gâteaux citrouille et avec la complicité de Jean-Pierre Pommier des petits pains aux noix et diverses viennoiseries.

* L'Amicale de l'École a proposé de fin octobre au 13 novembre 2018 une vente diversifiée de chocolats à l'occasion des fêtes de Noël. En commandant des chocolats les parents contribuent à la réalisation de projets éducatifs et pédagogiques.

* La fête de Noël du 21 décembre 2018 réunira enfants et parents d'élèves autour de la venue du Père Noël. Celui-ci fera son apparition dans la cour de l'école pour offrir des chocolats aux enfants et des cadeaux aux classes. Un goûter (chocolat chaud, friandises) sera offert par la Municipalité. À l'occasion de ces fêtes de fin d'année, les enfants se verront offrir une sortie cinéma. L'idée de vendre des crêpes à la sortie d'un supermarché est en cours de discussion.

* Un repas dansant avec DISCO JM aura lieu le 11 mai 2019 à la salle des fêtes. Aux participants sera servi du rougail préparé par une cuisinière bénévole.

* Le carnaval de l'école se déroulera le vendredi 15 février 2019. Les parents seront invités à assister au défilé de leurs enfants sur la scène de la salle des fêtes. Une vente de crêpes et beignets sera organisée à cette occasion.

* L'opération vente de brioches sera reconduite en mars 2019 à l'occasion des fêtes de Pâques du mois d'avril.

* Les enfants passeront dans le village vendre des tickets de tombola en mai 2019. Par avance, merci pour l'accueil que vous leur ferez. Le tirage de la tombola en juin fera des heureux vu la diversité des lots offerts par les commerces et artisans alentours.

* La traditionnelle kermesse avec repas à la plancha se déroulera courant juin 2019. Cette manifestation clôturera l'année scolaire de façon conviviale en réunissant parents, enfants et équipe éducative.

Grâce en partie à l'argent récolté par l'Amicale, les enfants de CE1-CE2 et CM1-CM2 se rendront en Vendée au Puy du fou durant 3 jours : ils assisteront à des ateliers et des spectacles. Quant aux maternelles et aux CP ils découvriront le milieu marin au Centre de Meschers sur Gironde dans lequel ils séjourneront deux jours.

La société de chasse

La société communale de chasse poursuit son chemin avec un effectif stabilisé à 70 membres.

Parmi les actions menées par les chasseurs tout au long de la précédente saison telles que nettoyage des chemins et pistes forestières, régulation des nuisibles, piégeage des ragondins qui dégradent fortement les berges du Salembre et digues d'étangs privés, il nous a été demandé de contribuer à la régulation de la population de pigeons sauvages grandissante entraînant des désagréments auprès des habitants du bourg mais également à cause des dégâts commis aux cultures.

Cette action a été rendue possible grâce à un arrêté municipal promulgué par Monsieur le Maire et l'équipe municipale avec qui nous avons œuvré en étroite collaboration. Les consignes de sécurité appliquées à la lettre ont permis à cette action de se dérouler sans encombre. Un nouvel arrêté municipal est en cours de signature pour renouveler cette opération.

La saison qui a débuté au mois d'août dernier se présente sous de bons auspices malgré une période de très forte chaleur qui a perturbé autant les hommes que la faune sauvage.

Le bureau de la société tient à rappeler que la chasse est une activité très réglementée notamment dans le domaine du comportement et de la prévention. En cela nous nous inscrivons totalement dans la politique de sécurité imposée par la Fédération Départementale de Dordogne.

Les tenues à haute visibilité, les panneaux signalant les battues, la pose de postes de tir (miradors) le long des lignes de battue destinés à sécuriser les tirs en action de chasse, les formations de directeur de battue contribuent à renforcer la sécurité auprès des chasseurs mais également et surtout vis à vis de tous les usagers de la nature.

C'est pour toutes les raisons invoquées ci avant que la communauté des chasseurs tient à dénoncer la campagne de dénigrement dont elle est victime de la part de certains médias et lobbyistes visant à nous faire ressembler à des égoïstes monopolisant l'espace nature au grand dam de tous ceux qui pratiquent d'autres activités. Nous sommes des personnes responsables issues de tous les milieux sociaux et pratiquons notre activité dans le respect de la propriété et d'autrui.

Lorsque vous exercez une activité nature dans une zone où vous êtes susceptibles de rencontrer des chasseurs permettez nous de vous donner quelques conseils destinés à partager l'espace en toute quiétude

1. Signalez vous auprès des chasseurs de manière claire
2. Porter lors de vos activités des vêtements clairs ou mieux encore à haute visibilité
3. En présence d'une battue, évitez de pénétrer dans la zone fermée pendant la durée de la traque.
4. Si toutefois vous vous trouvez dans celle-ci n'hésitez pas à vous signaler bruyamment auprès des chasseurs

Et si malgré toutes les mesures mises en place et tous les rappels de sécurité faits aux chasseurs vous avez à subir un désagrément de la part de l'un des nôtres, merci d'en faire part à un des membres du bureau.

Pour terminer nous rappelons à ceux d'entre vous qui sont propriétaires fonciers que dans le cadre de la mise à jour des droits de chasse transférés par vos soins à la société vous serez contactés par les membres de l'association. Cela nous permettra de nous mettre à jour avec les recommandations des services de l'Etat.

Nous vous souhaitons à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Les prochaines manifestations de notre société en 2019

* Repas des chasseurs : 09 mars

* Repas Bodega d'été : 03 Août

* Brocante : 3 septembre

La boule Salembraise

L'association la boule salembraise forte à ce jour de plus de 70 adhérents résiste aux blessures du temps.

Et oui, les années passent, mais grâce à une équipe dirigeante dynamique, les adhérents ont pu profiter cette année 2018 de plusieurs rencontres amicales.

Par exemple, pot de l'amitié, galette des rois, repas au restaurant, journée de pêche et grillades sans oublier bien sûr le pourquoi de notre club : deux concours de boules ouverts à tous en avril et septembre.

Le bureau directeur et le conseil d'administration vous souhaitent à toutes et à tous une heureuse année 2019 et vous attendent les mardis, jeudis, samedis et dimanches place du presbytère à partir de 14h.

Au cours de l'année 2019, deux concours de pétanque ouverts à tous seront organisés en avril et septembre, les dates seront publiées par affichage.



